

A3

**DEMANDE
DE CERTIFICAT D'UTILITÉ**

⑫

N° 80 21212

⑤④ Housse de protection pour sièges ou banquettes d'automobiles destinée à ne servir qu'une seule fois dans les ateliers.

⑤① Classification internationale (Int. Cl.³). A 47 C 31/10; B 60 N 1/00; B 60 S 5/00.

②② Date de dépôt..... 3 octobre 1980.

③③ ③② ③① Priorité revendiquée :

④① Date de la mise à la disposition du public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 14 du 9-4-1982.

⑦① Déposant : HORN Jörg, résidant en RFA.

⑦② Invention de : Jörg Horn.

⑦③ Titulaire : *Idem* ⑦①

⑦④ Mandataire : Cabinet Tony-Durand,
22, bd Voltaire, 75011 Paris.

L'invention concerne une housse pour sièges ou banquettes d'automobiles destinée à ne servir qu'une seule fois dans les ateliers. On connaît déjà de telles housses, tirées d'une bande prise dans une feuille de matière plastique, comme le polyéthylène par exemple, et s'étendant sur la surface antérieure du dossier puis sur la surface du siège. Elles sont particulièrement nécessaires dans les ateliers de réparation d'automobiles pour protéger des salissures les sièges du conducteur pendant l'exécution des travaux et sont détruites après qu'on s'en soit servi une seule fois. Dans les housses de protection de ce genre, une poche est prévue à l'extrémité supérieure et une à l'extrémité inférieure de la bande, poche au moyen de laquelle on fait passer la housse en la tirant par dessus le bord supérieur du dossier ou le bord antérieur du coussin du siège. Il en résulte cet inconvénient que, pour des sièges plus hauts ou plus grands, les housses de dimensions standard ne peuvent être mises en place qu'en les soumettant à une forte tension, ce qui provoque le plus souvent leur déchirement. En outre, les poches prévues aux extrémités de la bande de matière compliquent la fabrication de la housse et en augmentent le prix de revient du fait de l'usage de davantage de matière.

Le problème de l'invention consiste à éliminer ces défauts et à fabriquer une housse de protection particulièrement économique et propre à satisfaire toutes les exigences présentées aux housses de ce genre.

Selon l'invention, on résoud le problème en ne formant une poche dans la bande de matière qu'à son extrémité supérieure, qui s'étend par dessus le bord supérieur du dossier en l'enveloppant ou en enveloppant un appui-tête s'y trouvant fixé, la bande pouvant se détacher, avant l'emploi, du reste de matière approvisionnée grâce à une ligne de couture ou de perforations prévue à cette fin. L'extrémité inférieure de la bande peut demeurer, lâche, sur la surface du siège, ce qui facilite aussi, sensiblement, l'enlèvement de la housse du dit siège.

De manière particulièrement avantageuse, on prévoit dans la bande de matière, dans la zone de la poche, une ligne de perforations ou d'éléments analogues s'étendant transversalement pour pouvoir être déchirée quand il faut faire passer la
5 housse, pour le libérer, par dessus un appui-tête fixé sur le dossier. D'autre part, la ligne de perforations par laquelle on peut détacher la bande du rouleau de matière constituant la provision est une ligne de soudure séparable.

La housse de protection selon l'invention est expliquée dans la description ci-après en référence aux dessins annexés sur lesquels :

La figure 1 est une vue en coupe d'un tuyau en matière plastique sortant de l'extrudeuse et à partir duquel on fabrique les housses de protection selon l'invention,

15 Les figures 2 et 3 sont des vues en coupe suivant les lignes a-b et c-d de la figure 1,

La figure 4 est une vue schématique d'un siège de véhicule recouvert de la housse de protection selon l'invention,

20 Les figures 5 à 8 sont différentes vues illustrant l'emploi de la housse de protection.

De l'extrudeuse sort un tuyau 1 à paroi mince, qui se présente à plat suivant la figure 2. A l'aide d'une lame 2 et d'une pièce de guidage s'y rattachant, on coupe suivant
25 la ligne 4 le tuyau posé à plat. En déplaçant le tuyau dans le sens de la flèche P, la partie 5 du tuyau reste inchangée, tandis que la partie opposée s'étend au moyen de la pièce 3 en formant une partie plate 6. D'autre part, des lignes 7 de soudure détachables sont prévues transversalement, à la distance BR l'une de l'autre pour permettre de constituer, d'un côté,
30 une poche 8, avec laquelle on fait passer, suivant la figure 4, la housse par dessus le bord supérieur du dossier 9. La bande de matière restant unie 10 reste suspendue à la poche 8, pendant librement, de façon à pouvoir recouvrir le coussin 11
35 du siège. Les lignes de soudure séparables 7, qui constituent

en même temps des lignes de perforations, permettent de détacher du tuyau les housses individuelles.

Antérieurement, on peut prévoir encore dans la zone de la poche 8 une autre ligne de perforations 12, pouvant
5 n'être arrachée qu'en cas de besoin pour constituer une fente, grâce à laquelle on peut retirer la housse avec sa poche 8 en la faisant passer par dessus un appui-tête 14 existant sur le dossier du siège.

La housse de protection selon l'invention s'emploie
10 comme le montre, soit la figure 7, c'est-à-dire sans que la ligne de perforations 12 ait été déchirée, soit la figure 8, après que la ligne 12 ait été déchirée, en passant par dessus l'appui-tête 14, de manière que la housse soit entièrement enlevée. Après usage, on peut rejeter facilement la housse,
15 la bande 10 n'étant que librement posée.

Comme l'indique la figure 5, les housses de protection selon l'invention s'emploient en grand nombre, par exemple approvisionnées en rouleau, dont on peut les séparer à l'aide des lignes de perforations 7.

REVENDICATIONS

1. Housse de protection pour sièges ou banquettes d'automobiles destinée à ne servir qu'une seule fois dans les ateliers et tirée d'une bande de matière, en particulier feuille de matière plastique ou de polyéthylène, s'étendant
5 par dessus la surface antérieure du dossier et la surface du siège, caractérisée en ce que la bande de matière ne présente une poche qu'à son extrémité supérieure s'étendant par dessus la surface supérieure du dossier, en la recouvrant ou en recouvrant un appui-tête s'y trouvant fixé, et présente une
10 ligne de couture ou de perforations destinée à être arrachée, s'étendant sur toute sa longueur et grâce à laquelle avant d'employer la housse, on peut la détacher de la bande de matière constituant la provision.

2. Housse de protection suivant la revendication 1,
15 caractérisée en ce que la bande de matière est pourvue dans la zone de la poche d'une ligne transversale de perforations ou d'éléments analogues.

3. Housse de protection suivant les revendications 1 et 2, caractérisée en ce que la ligne de perforations grâce
20 à laquelle on peut détacher la bande de matière de la provision, est constituée par une ligne de soudure séparable.

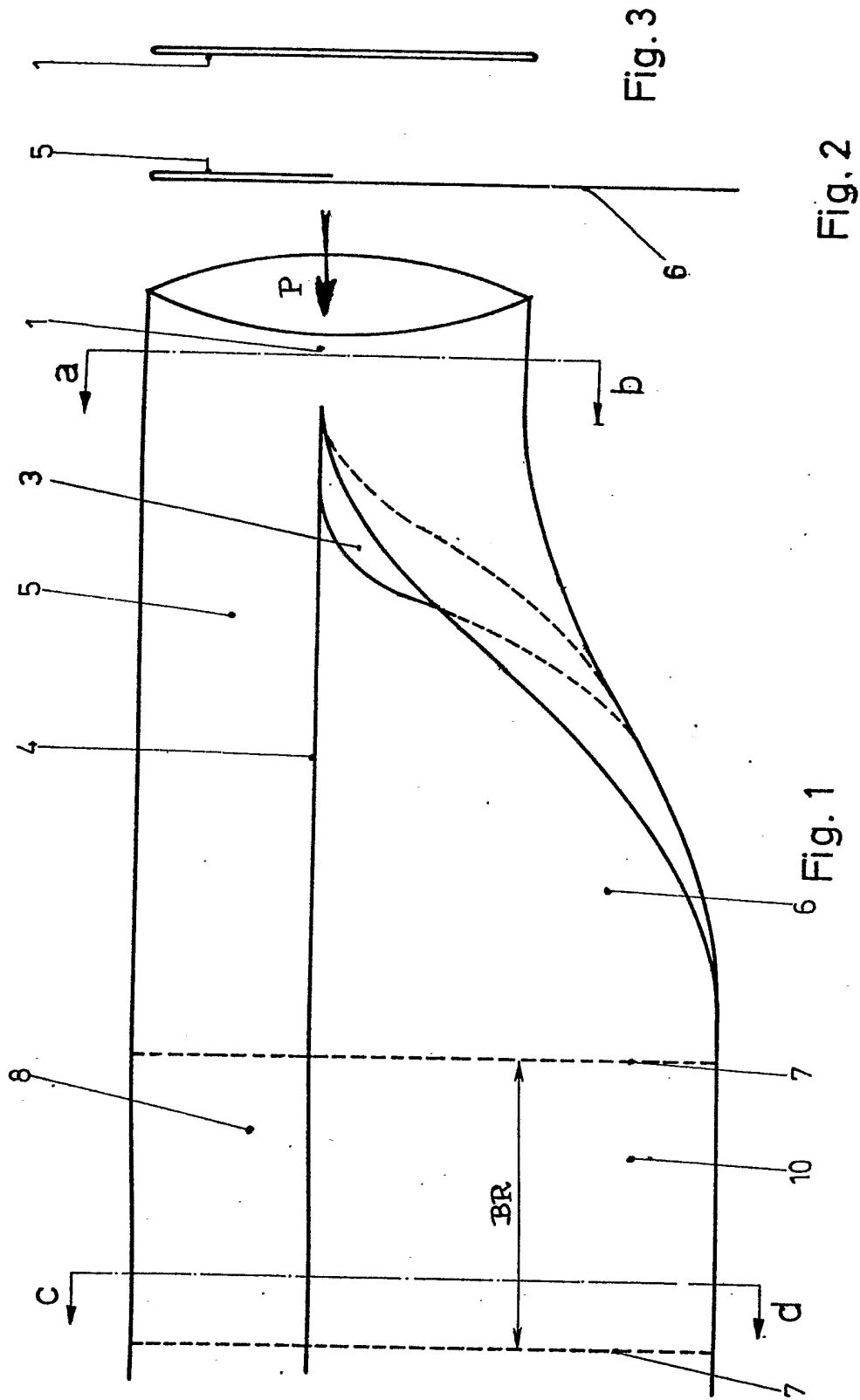


Fig. 3

Fig. 2

Fig. 1

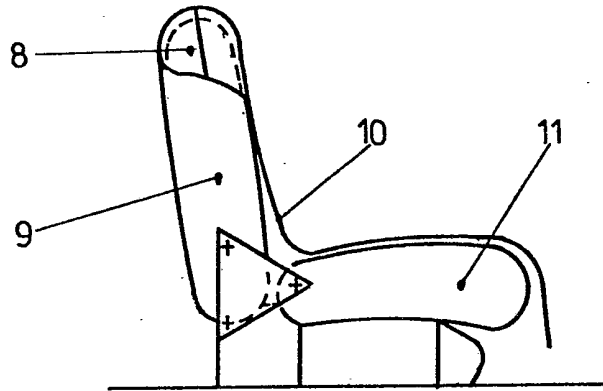


Fig. 4

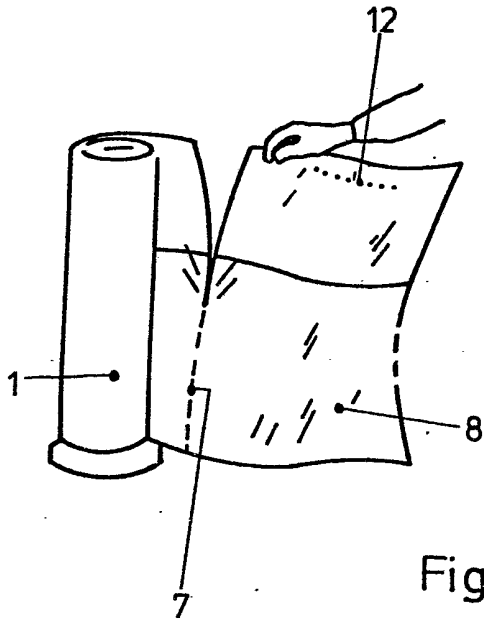


Fig. 5

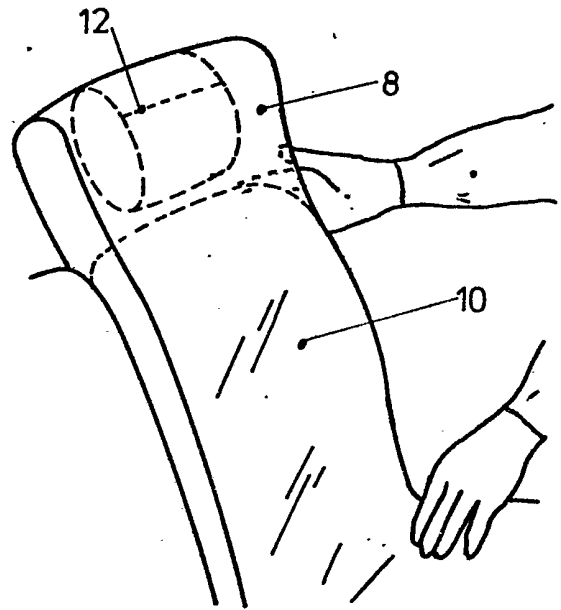


Fig. 6

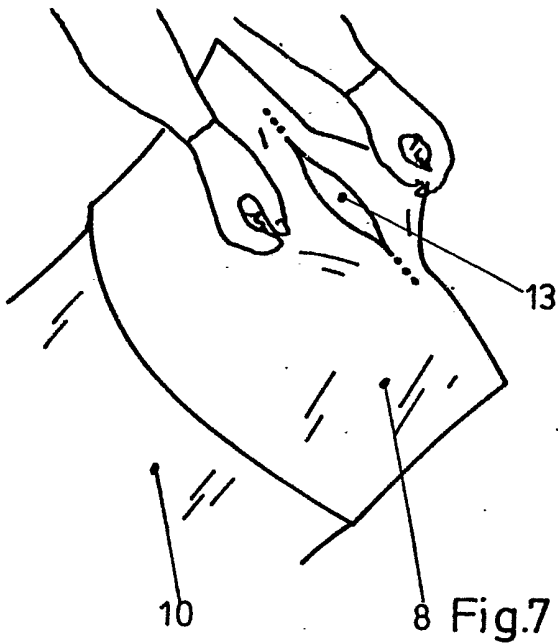


Fig. 7

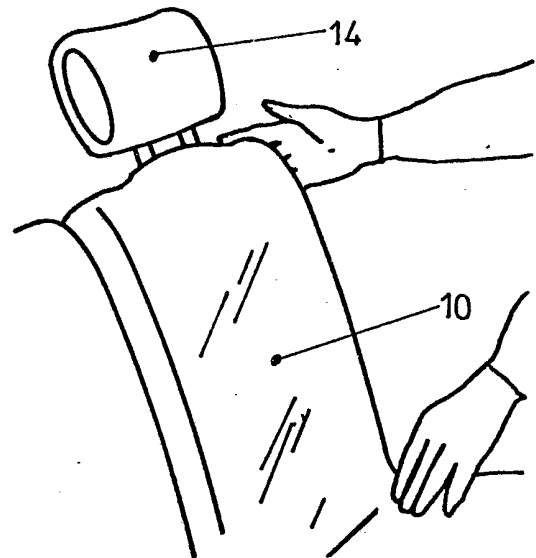


Fig. 8